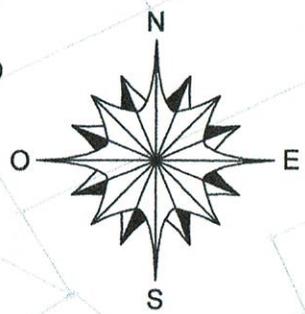


X: 141900

Y: 136100

Y: 1361



COMMUNE DE SENEFFE
 1^oDIVISION - Section B - Parcelles 360Z
 PLAN DE MESURAGE & DE DIVISION
 Ech: 1/1000

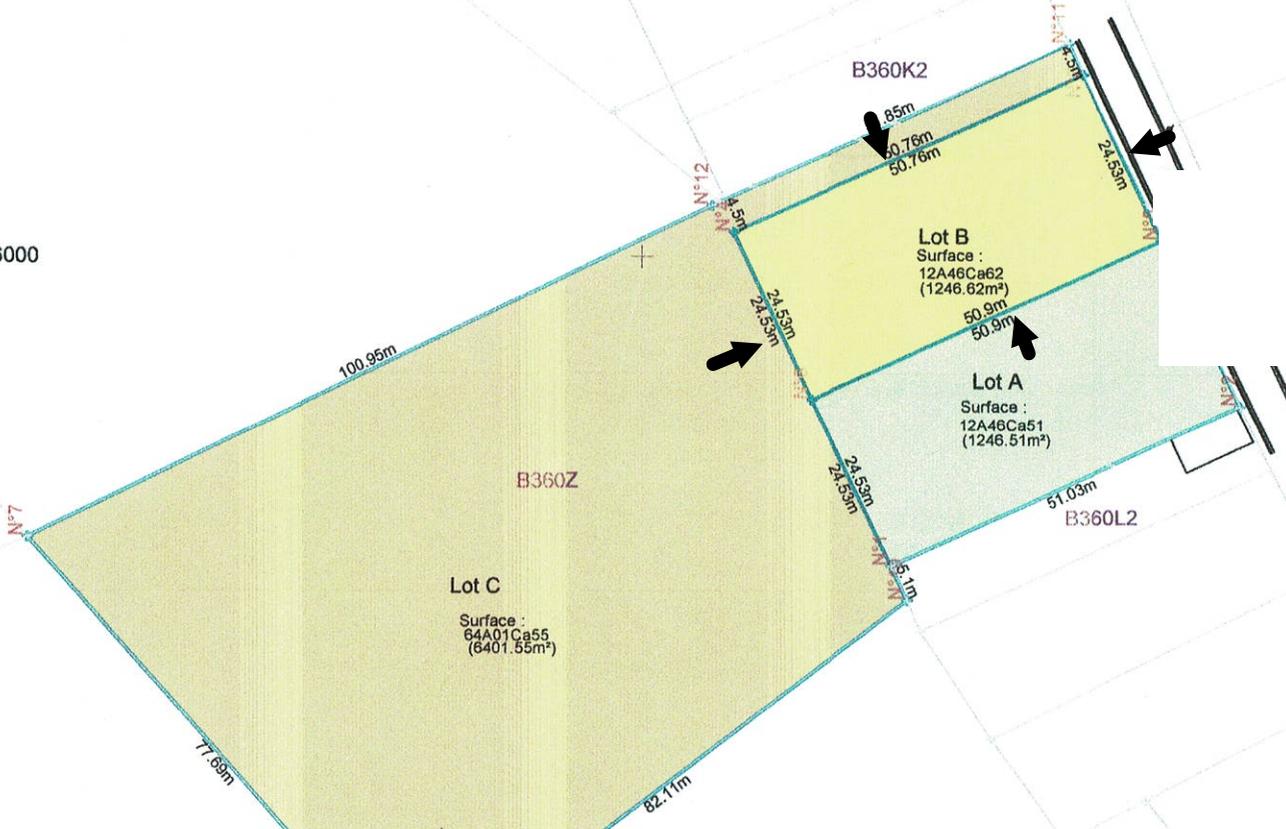
Y: 136000

: 13600

Y: 135900

Y: 13590

X: 141900



Numéro	X	Y	Désignation
N°1	141932,840	135958,779	Nouvelle borne
N°2	141979,130	135980,267	Facade existante
N°3	141958,263	136024,506	Nouvelle borne
N°4	141912,159	136003,260	Nouvelle borne
N°5	141968,724	136002,323	Nouvelle borne
N°6	141922,499	135981,021	Nouvelle borne
N°7	141818,494	135962,670	Cloture existante
N°8	141869,757	135904,288	Cloture existante
N°10	141934,990	135954,159	Cloture existante
N°11	141956,339	136028,574	Mur existant
N°12	141909,267	136006,844	Mur existant

PROCES VERBAL DE MESURAGE ET DE DIVISION

L'an deux mille dix-sept, le 31 mai

Je soussigné, Gil CORDIER, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première instance séant à Charleroi, inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres sous le n°geo161358, domicilié rue Jean Govaerts, 18 à 6230 PONT-A-CELLES

Déclare avoir procédé, à la demande de Monsieur Philippe Lefevre & Madame Brigitte Delplanque, au mesurage et bornage des parcelles sises rue des Combattants, Seneffe, cadastrée sous la 1^{ère} division, section B, parcelle 360Z.

A cette fin,

- J'ai procédé au mesurage des éléments existants tels que bâtiments voisins, clôtures bornes existantes, muret et éléments de voirie.
- J'ai consulté les différents titres de propriété et plans existants.

En me basant sur les éléments décrits ci-dessous, j'en ai conclu, comme limites de propriété :

- Pour la limite avec la propriété 360K2 :
 - o Est fixée sur base des éléments existant (mur existant)
- Pour la limite avec la propriété 360L2 :
 - o Est fixée sur base des éléments existant. (bâtiment & clôture existant)

Nous avons placé de nouvelles bornes aux points 1,3,4,5 et 6.

Ce plan est référencié auprès de l'administration générale de la documentation patrimoniale, service mesures & évaluations, sous le n°52063/10230

Ma mission terminée, j'ai dressé le présent procès-verbal de bornage à la date que dessus pour valoir et servir ce que de droit.

Gil CORDIER
Géomètre-Expert

